



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	48
Absents :	20	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILES I Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian

Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

 Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française 2025/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025
--	---

N° 2025-170	POLITIQUE DE LA VILLE – Renouvellement des conventions de partenariat avec le Point Justice
---------------------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la loi n°1991-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique ;*
- *Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-72 en date du 27 mai 2021 portant création d'un point justice intercommunal, labellisé espace France services ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 septembre 2025.*

Inauguré en 2021, le Point Justice intercommunal est un dispositif de proximité, destiné à apporter en un lieu unique, un accueil et une information sur les droits et devoirs aux administrés. Pour cela, le Point Justice met à disposition des habitants :

- Un service d'accueil ;
- Des informations gratuites dans différents domaines du droit ;
- Une aide pour l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation ;
- Des consultations juridiques ;
- Un accès à la conciliation et à plusieurs services de la justice.

Dès l'année 2022, le Point Justice accueillait 6 structures partenariales dans ses locaux et proposait chaque mois 18 permanences d'accès aux droits. Aujourd'hui, l'offre d'accompagnement s'est étoffée et de nouveaux partenaires ont rejoint la structure.

Les habitants du territoire peuvent désormais être reçus gratuitement par :

- **des professionnels du droit :**
 - avocat généraliste ;
 - avocat spécialisé en droit du travail ;
 - avocat spécialisé dans le droit des mineurs ;
 - notaire.
- **des acteurs du recours amiable :**
 - conciliateur de justice ;
 - défenseur des droits ;
 - médiation familiale.
- **des associations spécialisées :**
 - le Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) ;
 - l'Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV) ;
 - l'Association Tutélaire de Gestion (ATG) pour la protection juridique des majeurs ;
 - l'UDAF pour le dispositif Point Conseil Budget ;
 - l'Agence Locale de la Transition Ecologique (ALTE).

En 2024, 256 permanences ont été assurées par nos partenaires et 1 046 personnes ont été reçues au sein du Point Justice, soit une augmentation de près de 10 % par rapport à l'année 2023.

Les conventions partenariales signées lors de la création du Point Justice sont arrivées à leur terme en août 2025. Le renouvellement de ces conventions est donc nécessaire ainsi que la rédaction de conventions avec les nouveaux partenaires.

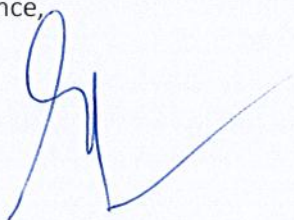
Ces conventions ont pour objet de rappeler les principes de fonctionnement du Point Justice intercommunal, de détailler les éléments mis à disposition des partenaires, ainsi que le planning de leurs permanences. Conclues pour une durée d'un an, ces conventions sont renouvelables par reconduction tacite dans la limite de 3 ans.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la trame de convention de partenariat ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions de partenariat.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



